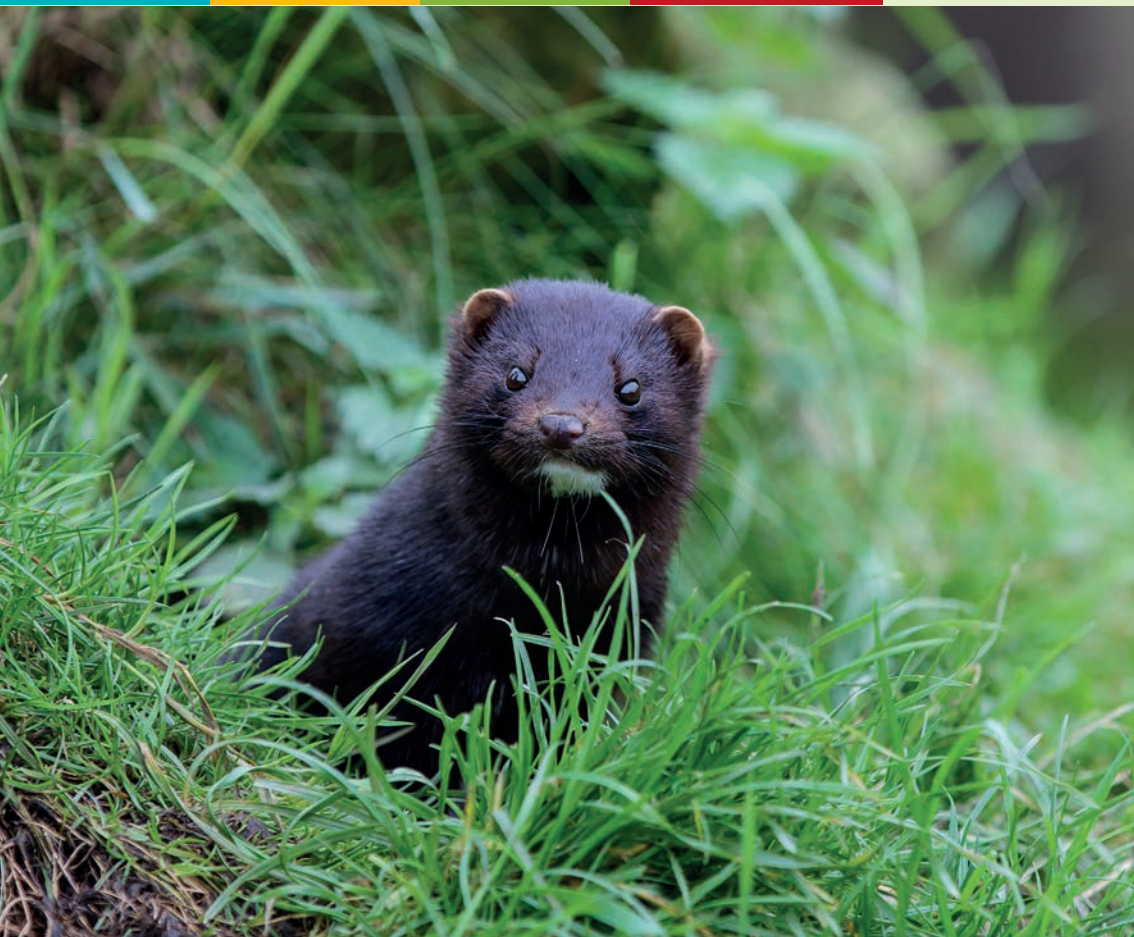


Le vison d'Amérique



État des populations – distribution

Le vison d'Amérique (*Neovison vison*) est un petit carnivore semi-aquatique dont l'aire de répartition naturelle s'étend sur toute l'Amérique du Nord, à l'exception du Mexique, du Texas et de la Floride et des terres situées au nord du cercle polaire arctique.



© J.-F. Mailland/ONCFS

Vison d'Amérique en élevage

Des populations issues d'animaux échappés des élevages de fourrure

Il a été importé sur le continent européen dans les années 1920 au sein d'élevages pour sa fourrure. Des échappées régulières, volontaires ou non, ont favorisé la formation de populations sauvages viables, populations dites « marronnes » ou « férales ». Cette situation s'est également produite en Amérique du Sud, en Chine et au nord du Japon.

En France, après un essor considérable dans la première moitié du xx^e siècle, le nombre de fermes d'élevage d'animaux à fourrure a fortement diminué, passant de 40 fermes en 1980 à 10 en 2018. La production est d'environ 200 000 peaux sur un volume européen de 43 millions dont 17 millions produites par les 1 500 fermes du Danemark (source <http://www.fureurope.eu>).

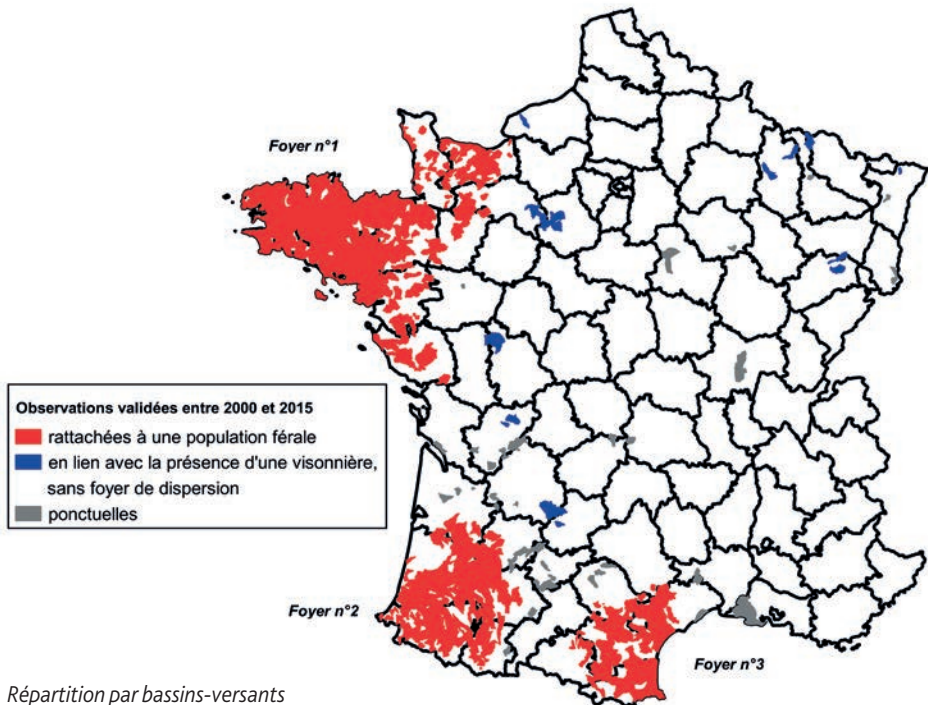
Une répartition discontinue en France mais en constante progression

L'observation du vison d'Amérique et son acclimatation en nature ont été décelées en Bretagne à partir des années 1960 et se sont amplifiées au cours des décennies suivantes, en lien avec les nombreuses visonnières installées dans la région à cette époque. Depuis le foyer breton, l'espèce a progressé vers l'est : Manche, Calvados, Orne, Mayenne et au nord de la Loire en Loire-Atlantique (foyer n° 1).

Un second foyer a été détecté au cours des années 1980 et 1990 en Nouvelle-Aquitaine et à l'ouest de la région Occitanie, à partir de trois sous-foyers indépendants, en lien avec des animaux fugitifs issus de plusieurs élevages (foyer n° 2).

Au sud-est de la région Occitanie, un troisième foyer est observé, dont la répartition actuelle résulte de l'action conjuguée de trois sous-foyers : deux ont fait souche dans les départements de l'Aude (le plus ancien) et du Tarn, à proximité de deux visonnières ; le troisième a fait souche en Espagne dans la province de Catalogne à partir d'une ferme d'élevage, puis a gagné les zones frontalières et la France (foyer n° 3).

Plus récemment, une nouvelle population semble également se développer en Vendée à partir d'un élevage défectueux.



Répartition par bassins-versants des observations de visons d'Amérique collectées pour la période 2000-2015 en France (Léger, F. et al. 2018. Faune Sauvage n° 318).

Écologie du vison d'Amérique

Le vison d'Amérique présente une morphologie caractéristique des mustélidés avec un corps mince, souple et allongé, des pattes courtes, un cou peu marqué et une tête légèrement aplatie se terminant par un museau court et large. Le dimorphisme sexuel entre les individus est peu marqué, les mâles étant légèrement plus imposants (900 g à 1,6 kg) que les femelles (600 g à 1,1 kg). Les pattes arrière sont semi-palmées et sa queue représente environ un tiers de la longueur de son corps. Ainsi, en moyenne, du bout du museau à l'extrémité de la queue, les mâles mesurent 86 cm et les femelles 74 cm.

Les animaux dans les élevages peuvent avoir des pelages de couleur variée, résultats d'années de sélection (pelage blanc, gris, silver blue...). Mais, sauf exception, le pelage des animaux issus de populations férales est brun foncé, presque noir.

La période de rut s'étend de fin février à début avril, et est suivie d'une ovo-implantation différée (latence embryonnaire) de plusieurs mois. Après 28 à 33 jours de gestation, la période de mise-bas s'étale de fin avril à début mai de l'année suivante. Avec une portée par an de 4 à 6 jeunes et une maturité sexuelle atteinte dès la première année, la dynamique de population de l'espèce semble assez rapide et explique en partie sa forte capacité d'expansion.



Vison d'Amérique

faire appel à une grande diversité de ressources alimentaires, selon leurs disponibilités. Ainsi, à l'état sauvage, son régime alimentaire se compose de petits mammifères (rats musqués, lapins, rats, campagnols, souris, surmulots), de poissons, d'oiseaux, d'invertébrés (notamment écrevisses) et d'amphibiens.

Un prédateur hors pair

De par son régime alimentaire carné très varié, le vison d'Amérique représente une menace pour des proies aux populations fragilisées, tant pour des oiseaux nichant au sol que pour certains amphibiens et petits mammifères aquatiques (grenouilles, campagnol amphibie, desman des Pyrénées).

Un compétiteur du vison d'Europe

Le vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est un petit mustélidé autochtone qui occupe une niche écologique similaire à celle du vison d'Amérique. Celui-ci, autrefois répandu dans une



CR

Vison d'Europe

grande partie de l'Europe, est aujourd'hui classé en danger critique d'extinction et fait l'objet d'un plan national d'action. La population française de vison d'Europe est estimée à moins de 250 individus et la compétition avec le vison d'Amérique est aujourd'hui considérée comme l'une des menaces majeures. Elle s'exercerait principalement pour l'accès aux ressources alimentaires, notamment pendant les périodes où les proies sont les moins abondantes.

Le vison d'Amérique

Le vison d'Amérique, le vison d'Europe mais aussi le putois d'Europe sont des espèces qui se ressemblent beaucoup et sont souvent difficiles à distinguer. Le vison d'Amérique possède une tache blanche couvrant uniquement la lèvre inférieure alors que le vison d'Europe possède également une tache blanche sur la lèvre supérieure. L'absence de masque facial, un poil de bourre brun-gris et des oreilles ne dépassant pas de la fourrure permettent de les distinguer du putois d'Europe (au poil de bourre jaune).

© M. Ballade – ADPAG



Vison d'Europe



Vison d'Amérique



Putois d'Europe

Prévenir les introductions et confiner les populations férales

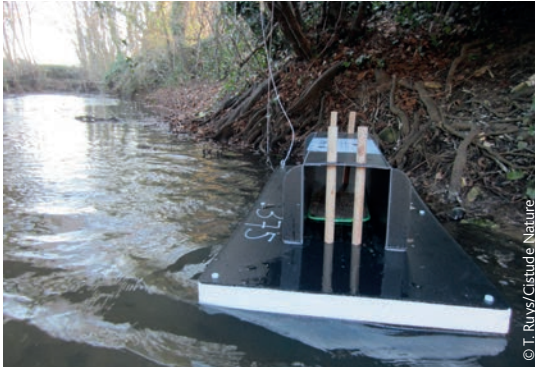
Prévention des introductions

Son introduction dans le milieu naturel est interdite et la bonne conduite des visonnières et des quelques établissements de présentation au public le détenant est essentielle à une politique préventive. La politique européenne sur les espèces exotiques envahissantes promue en 2014 (règlement 1143/2014) soutient cet objectif en restreignant les conditions de captivité des espèces jugées préoccupantes. La détention par des particuliers est strictement encadrée.

Détection et lutte

Le vison d'Amérique est classé comme « espèce non indigène susceptible d'occasionner des dégâts » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Son piégeage est autorisé toute l'année et en tout lieu ainsi que son tir sur autorisation individuelle délivrée par le préfet entre la date de clôture générale et la date d'ouverture générale de la chasse. Sur certains territoires, afin de préserver le vison d'Europe, des restrictions d'usage des pièges de catégorie 1, 2 et 5 à moins de 200 m des rives sont prévues. Les cages-pièges de catégorie 1 sont munies d'un dispositif permettant aux femelles de vison d'Europe de s'échapper. Le tir est également interdit sur les territoires visés dans l'arrêté correspondant¹.

1. Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 NOR : DEVL1624858A.



© T. Ruys/Cistude Nature

Radeau à empreintes

méthodes traditionnelles de piégeage, tout en assurant la sélectivité. Cette stratégie fait appel à de nombreux partenaires qui mettent en place et surveillent un réseau de radeaux à empreintes.

Pour confirmer toute capture accidentelle de vison d'Europe, un réseau d'experts référents a été formé sur l'aire de présence du vison d'Europe au titre du plan national d'action et est à consulter en se rapprochant de l'ONCFS.

Les programmes de préservation du vison d'Europe s'appuient en grande partie sur des programmes de lutte visant à freiner la dynamique de colonisation du vison d'Amérique, voire à l'éliminer. En pratique, sur les secteurs stratégiques de présence potentielle de vison d'Europe, l'utilisation de radeaux à traces permet de détecter la présence de visons d'Amérique puis de capturer les individus avec une efficacité plus importante que les



© Adobe Stock

Vison d'Amérique

Pour en savoir plus

www.oncfs.gouv.fr

Contact

ONCFS

Direction de la recherche et de l'expertise

Mission espèces exotiques envahissantes

Especies.Exotiques@oncfs.gouv.fr

ONCFS

Direction générale

85 bis, avenue de Wagram

75017 Paris

Tél. 01 44 15 17 17

Fax 01 47 63 79 13